

# Commune de Saint Laurent du Bois

## LES INFOS : FEVRIER 2021

Bonjour à tous,

*Depuis octobre vous n'avez pas eu de bulletin d'information et je m'en excuse. Effectivement le temps passe très vite mais ce n'est pas pour autant que tout est arrêté !*

*Le Conseil Municipal, élu en mars 2020, mis en place en juin a réellement pris ses fonctions début septembre, après la partie organisationnelle et bureaucratique qui est toujours réservée aux débuts de mandats et après la période de vacances d'été.*

*Plusieurs dossiers « importants », dont l'aménagement et la sécurisation du bourg ont été donc traités ces derniers mois. Une étape importante de ces dossiers consistait en un état des lieux pour les 6 « nouveaux » élus. Il me paraissait très important de rappeler l'historique des dossiers en cours et de faire un point sur les finances de la commune avant de prendre des décisions et d'engager la commune. D'ailleurs, une rencontre avec un conseiller de la Direction Générale des Finances Publiques a eu lieu lors du Conseil de janvier, nous confirmant une situation financière très saine de la commune. Parallèlement, les rencontres avec plusieurs acteurs (Conseil départemental, Centre Routier de Langon, Sdeeg, Enedis, bureau d'étude voirie, bureau d'étude paysage et maître d'œuvre ) ont eu lieu. Le Conseil a dû s'adapter aux règles sanitaires en constante évolution, la dernière en date pour moi étant un conseil d'école par visio conférence la semaine dernière!*

*Les vœux du Maire cette année, comme la traditionnelle maïade et autres festivités communales de l'année 2020, n'ont pas pu avoir lieu. Nous le regrettons beaucoup mais j'espère que, pour une bonne partie, c'est juste partie remise. J'espère également que par ce bulletin la plupart de vos questions trouveront une réponse. Si ce n'est pas le cas, je vous invite sans hésitation à contacter la mairie (05 56 76 40 61), nous envoyer un mail : [mairie.stlaurentdubois@orange.fr](mailto:mairie.stlaurentdubois@orange.fr) ou demander un rdv. C'est toujours avec grand plaisir que je vous rencontre, pour échanger vos idées et vos impressions car c'est ce qui permet de savoir si les actions menées pour lesquelles nous avons été élus correspondent au plus grand nombre.*

*Notre objectif principal est de vous satisfaire du mieux que nous pouvons, même s'il n'existe pas de baguette magique, ce qui serait bien utile dans certains cas!.*

*Je vous souhaite une bonne lecture.*

Colin SHERIFFS



## Récupération en conteneurs

Service public des déchets

⇒ 2 conteneurs à votre disposition près de chez vous :

- Un conteneur pour les **ENCOMBRANTS**
- Un conteneur pour la **FERRAILLE**

## Saint Laurent du Bois

Mardi 16 mars 2021 de 9h à 16h

Place de la mairie

Renseignements : 05 56 62 36 03 – [contact@sictomsudgironde.fr](mailto:contact@sictomsudgironde.fr)

## VÉRIFIER VOTRE INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE



*Suite aux changements, même si c'est la mairie qui est chargée de vous inscrire sur la liste électorale, celle-ci est maintenant centralisée. Les radiations peuvent être effectuées par la mairie mais aussi par l'office centralisateur.*

*Vous pouvez vérifier votre inscription sur le site :*

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la mairie.

*Documents à fournir si inscription en mairie :*

*\*un justificatif de domicile de moins de 3 mois, à votre nom et mentionnant l'adresse de votre domicile sur la commune.*

*\*un justificatif d'identité.*

## REVENONS EN 2020, un instant ...

Voici quelques activités/travaux qui ont eu lieu en 2020. Certaines activités ont été annulées, d'autres ont été faites comme les commémorations du 8 mai et du 11 novembre, en petit comité.



*Edition et présentation du livre sur notre commune*

*Mise à neuf de la route Ld Champagne, Foury, Tamiseyre ...*

*Distribution masques COVID grâce aux nombreuses bénévoles de la commune*

*Mise en place de l'enseigne Salle des Fêtes*

*Manifestations - associations du village*

*Mise en sécurité portails école*

*Don piano pour la salle des fêtes*

*Mise en conformité COVID école et transformation de la salle des fêtes en cantine*

## REVENONS EN 2020, un instant ...



*Suite à l'acquisition par don ou « bien sans maître », les bâtiments/ruines dans le bourg ont pu être démolis.*

*Réfection de la peinture des passage piétons, en attendant l'aménagement et la sécurisation du bourg.*

*Mise en place d'une écluse provisoire avant l'école afin de tester son efficacité à ralentir les voitures - un effet très positif a été noté.*

*1 PACs, 2 mariages dont celui dernièrement de Vincent et Céline DESPAGNE avec 2 maires!*

# TRAVAUX EN COURS 2021

## ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUE/TELECOM/ECLAIRAGE PUBLIC

Vous avez sans doute remarqué les travaux dans le bourg. Après plusieurs mois d'étude, l'enfouissement des réseaux a commencé. Pour des raisons budgétaires, l'enfouissement ne concerne que la partie concernée par le futur aménagement du bourg. Plusieurs aides du Conseil Départemental et de SDEEG (Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde) ont été obtenues afin de financer ces travaux. La photo des dossiers montre une partie de la paperasse finale permettant à ce dossier d'aboutir. L'enfouissement de la ligne haute tension aérienne est également en étude - la commune attend un nouveau devis révisé à la baisse de la part d'ENEDIS, suite à une dernière rencontre entre le SDEEG, ENEDIS et la commune en janvier.



Ligne HTA à supprimer



## DEPLACEMENT PANNEAUX ENTREE DU BOURG

Toujours dans la continuité des travaux du bourg et afin d'installer les radars pédagogiques à leur place, le Conseil a voté lors du conseil de février de déplacer les panneaux d'entrée du bourg. Les flèches rouges représentent leurs nouveaux emplacements. Un arrêté a été pris par le maire et les travaux seront prochainement réalisés par le Conseil Départemental.

# TRAVAUX EN COURS 2021

## AMENAGEMENT/SECURISATION DU BOURG



Comme vous le savez, la commune a lancé une étude préalable d'aménagement du bourg avec le soutien du Conseil Départemental en 2017. Suite à plusieurs réunions entre les différents acteurs mais aussi une réunion publique, l'étude a été rendue fin 2019. Cette étude (toujours consultable en mairie et sur le site internet de la commune) comprenait des esquisses et un chiffrage sommaire. Elle permettait surtout d'initier une première réflexion et aussi de signer un contrat avec le Conseil Départemental afin d'obtenir les subventions programmées pour les 4 prochaines années. Suite à la COVID, cette signature a été retardée mais a eu lieu en septembre 2020.

Aujourd'hui, une subvention prévisionnelle du Conseil Départemental d'environ 150 000€ a été accordée. Une demande de subvention a également été faite auprès des services de l'état.

Pour rappel, ces travaux concernent: la sécurisation RD 672/RD 123 E14, l'aménagement de l'arrière de la salle des fêtes, place de la mairie, parvis école, les abords de l'église et son accessibilité et l'aménagement des abords de l'atelier communal - locaux associatifs (bâtiment ancien cinéma).

# **TRAVAUX EN COURS 2021**

## **AMENAGEMENT/SECURISATION DU BOURG**

En novembre 2020, la commune a lancé un appel d'offre pour recruter le maître d'œuvre qui, en s'appuyant sur le projet initial, aurait en charge la finalisation des plans, le chiffrage de l'aménagement, et l'organisation des travaux.

**Le chiffrage estimatif pour l'ensemble se monte aujourd'hui à 495 150 € HT.** Bien entendu, l'ampleur et l'exécution de ces travaux dépendront des subventions accordées mais la priorité sera donnée à la sécurisation des deux axes routiers.

**Nous vous joignons à ce bulletin, le projet détaillé par le maître d'œuvre. Rien n'est encore gravé dans le marbre, donc libre à vous de nous adresser vos commentaires. L'objectif est de valider la version finale pour fin mars, permettant un appel d'offre des entreprises par la suite et un début des travaux souhaités entre septembre et décembre de cette année - leur durée sera d'environ 3 ans. Nous aurions préféré pouvoir faire une réunion publique afin de discuter tous ensemble de ce gros projet. Cependant, le contexte actuel nous l'interdit.**

### **Que faire?**

**Ralentir le projet et donc la sécurisation des deux axes ou trouver une autre solution pour que vous puissiez donner votre avis?**

Nous savons que nous avons depuis très longtemps un problème de sécurité routière dans le bourg et que le cheminement entre l'école, la mairie et d'autres bâtiments n'est ni aux normes, ni esthétique aujourd'hui.

Cette solution de vous donner une version papier n'est pas une solution idéale et nous le reconnaissons - cependant il nous semble que la plupart d'entre vous souhaite qu'on avance rapidement sur ce projet. J'espère que vous comprenez donc cette démarche ...

**Soyez rassurés, le Conseil veillera à ne pas mettre les finances de la commune en danger même si le coût des travaux vous paraît très important. Comme expliqué, le montant des subventions accordées déterminera l'ampleur des travaux. A titre de comparaison, les travaux de sécurisation de bourg de St André du Bois ont coûté environ 580 000 € (source: mairie de St André du Bois)**

## **TRAVAUX EN COURS 2021**

### **MURS MITOYENS - COMMUNE/HABITATIONS PRIVEES**

Suite à la récupération des terrains dont les bâtiments étaient en ruine depuis de nombreuses années et après leur démolition, un constat sur l'état des murs mitoyens (commune/habitations privées) a pu être établi. Afin de préserver les habitations et ces murs mitoyens extérieurs, des travaux de consolidation ont dû être entrepris.



Le Conseil remercie sincèrement les propriétaires pour leur compréhension et leurs propositions à partager les frais, que ces travaux ont engendrés.

---

### **CHEMINS BLANCS/VOIRIE COMMUNALE**

Suite au retour de l'appel d'offre, la commune prévoit d'effectuer les travaux sur les chemins blancs cette année. Une demande d'aide (FDAEC) auprès du Département sera faite avant fin juin. Coût de l'opération 12 500€ HT. Aide FDAEC à demander: 8 500 €

L'entretien de nos routes communales est aujourd'hui effectué par notre Communauté de Communes (la CdC Rurale de l'Entre Deux Mers). Comme tous les ans, nous émettons nos demandes concernant les voiries qu'on souhaite voir rénover. Par la suite, la commission voirie de la CdC, décide pour les 50 communes membres, des travaux voirie à effectuer pendant l'année en se référant aux coûts estimés par un bureau d'étude. Les routes demandées cette année sont VC Griffon, VC Catalogne, VC Rousset. Nous saurons très prochainement ce qui a été retenu.

# TRAVAUX EN COURS 2021

## DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE

reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre

Adobe Flash ne fon... Google jour de carence 201...



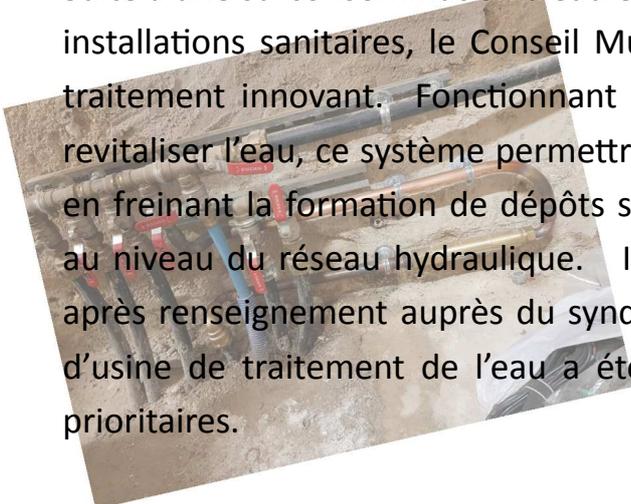
Après des mois d'attente, des relances, un travail de terrain assez important, presque toutes les maisons de la commune sont maintenant éligibles à la fibre (voir lien : <https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre>). Il reste encore 4 maisons au lieu dit Georget. Les relances ont à nouveau été faites auprès de plusieurs acteurs, concernés par ce projet. Pour information, ce dossier est né en 2016! - presque 5 ans plus tard, on arrive au bout!

## INSTALLATION DE RADARS PEDAGOGIQUES



Lors de notre Flash Info d'Août, nous vous avons informés du souhait de mettre en place les radars pédagogiques avant la fin d'année. Ce projet est toujours à l'ordre du jour mais en raison des délais administratifs, il a pris de retard. Nous avons reçu dernièrement l'autorisation pour les implanter sur la RD 672 et donc nous pouvons maintenant demander la subvention pour les acheter et les installer.

## TRAITEMENT RESEAU D'EAU POTABLE ECOLE/MAIRIE/SALLE DES FETES



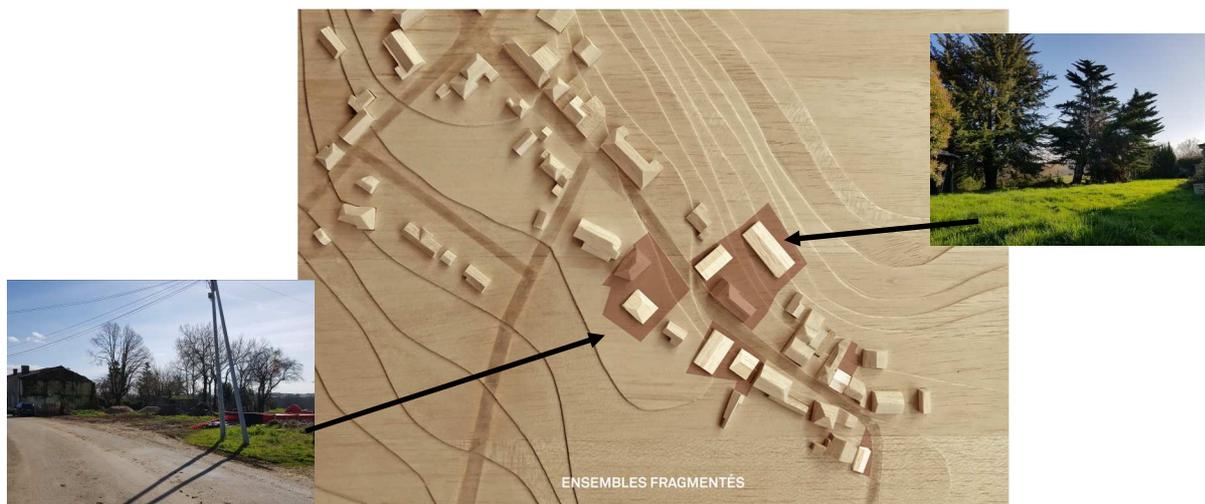
Suite à une surconsommation d'eau et au remplacement/détartrage fréquent des installations sanitaires, le Conseil Municipal a décidé d'installer un système de traitement innovant. Fonctionnant par les énergies naturelles, et utilisé pour revitaliser l'eau, ce système permettra un traitement 100% naturel de l'eau, tout en freinant la formation de dépôts solides susceptibles de créer des problèmes au niveau du réseau hydraulique. Il est à noter que cette décision a été prise après renseignement auprès du syndicat des eaux - malheureusement le projet d'usine de traitement de l'eau a été repoussé en raison d'autres projets plus prioritaires.

# TRAVAUX EN COURS 2021

## URBANISME - PLAN DEFINITION TERRAINS DISPONIBLES

### Premières conclusions du bureau d'étude

Suite à une subvention obtenue exceptionnellement de l'état, la commune a missionné un bureau d'étude pour, dans un premier temps, dessiner le bourg avec le nombre maximum de maisons possibles dans toutes les « dents creuses », dont les terrains appartiennent à la commune (voir dessin ci-dessous).



Cette étude a pu démontrer qu'une densification optimale avec la création de 19 unités (T3/T4) n'est pas compatible avec les objectifs du Conseil de garder l'esprit rural du village. L'étude sera donc retravaillée très prochainement par le bureau d'étude. Une présentation était également prévue en réunion publique mais malheureusement, en raison de la crise sanitaire, ceci n'est pour l'instant pas envisageable.

L'étude a également pu démontrer que les terrains disponibles ne pourront pas être vendus en lots séparés car ceci nuirait à l'harmonisation qui existe dans le bourg.

D'un côté, en laissant les terrains vides, la commune se bloque pour toute future urbanisation ce qui, dans le moyen terme, pourrait mettre l'avenir de l'école en danger. D'un autre côté, en divisant les terrains et les vendant un par un, ceci pourrait créer un déséquilibre au niveau bâti dans le bourg. La commune n'a également pas les moyens financiers pour pouvoir bâtir les logements harmonieux destinés à la location sur tous les terrains, surtout dans un temps limité. Le conseil municipal explore donc actuellement certaines pistes dont les bailleurs sociaux publics. L'enjeu majeur est l'exploitation correcte de ces terrains, afin de garder une harmonie dans le bourg, permettant d'ouvrir l'urbanisation par la suite. L'ensemble de ces opérations doit permettre de garder un effectif stable pour l'école.

# **TRAVAUX EN COURS 2021**

## **URBANISME - PLAN DEFINITION TERRAINS DISPONIBLES**

L'effectif à l'école en baisse, le risque de fermeture de classe, l'urbanisme limité uniquement au remplissage des « terrains trous » situés dans les bourgs de tous les villages, St Laurent du Bois compris - que faire?

Plusieurs choses sont possibles :

### **Maitriser le foncier communal**

Nous l'avons fait en récupérant les terrains dans le bourg suite à la procédure de « Bien sans maître ». Une convention avec l'établissement public foncier, nous a également permis d'acheter une grande maison dans le bourg, vacante depuis plusieurs années. Son grand jardin est en partie constructible dans la carte communale, validée en 2009.

### **Inciter les propriétaires des maisons vacantes à louer/vendre/réhabiliter leurs biens**

Cette solution est plus complexe car la mairie n'est pas propriétaire et elle ne peut pas obliger de telles choses. Cependant, une taxe pour les logements vacants a été instaurée par délibération de Conseil en juin 2019. Elle prendra effet cette année. L'objectif de cette mesure n'est pas de taxer mais plutôt d'inciter! Pour toute aide concernant une rénovation et la mise en location éventuelle, vous pouvez contacter le syndicat SIPHEM au 05 56 61 20 75 (47 Avenue du Général de Gaulle, 33190 Gironde-sur-Dropt ). A savoir qu'il existe des aides publiques pour effectuer des rénovations.

### **Refaire la carte communale**

Chaque chose en son temps!. Tant qu'il reste encore des terrains à construire dans la carte communale, il ne serait pas judicieux de la réviser. Une révision d'une carte communale implique la remise à zéro des terrains à construire, or il y a encore des terrains constructibles suite aux dernières acquisitions. En cas de révision d'une carte communale, pour une commune comme St Laurent du Bois, seulement 1 hectare de terrain pourrait être considéré constructible pendant les 10 prochaines années (Préconisation SCoT). Cependant sur cet hectare il faudrait enlever les terrains trous (« dents creuses »). Concrètement, sur une maison avec un grand jardin de 2000m<sup>2</sup>, même si les propriétaires n'ont aucune envie de construire, on pourrait imaginer que 1000m<sup>2</sup> seraient enlevés de l'hectare initialement accordé, car ce terrain devrait pouvoir accueillir une maison. Plusieurs maisons dans le bourg sont dans ce cas de figure. L'hectare possible serait donc très vite consommé!.

Il faudrait donc d'abord remplir ces dents creuses du mieux possible, tout en gardant l'identité rurale de la commune avant toute révision.

# **TRAVAUX EN COURS 2021**

## **RENOVATION MAISON « 20 LE BOURG »**

Suite au portage foncier par l'EPF (Etablissement Public Foncier) pour le compte de la commune et donc l'acquisition de cette maison, le Conseil Municipal souhaite créer trois logements (2 T3 et 1 T6) comme suit:



LOGEMENT A

LOGEMENT B

LOGEMENT C

Deux types de rénovations sont à l'étude pour ce bâtiment, soit une rénovation classique, soit une rénovation « plus écologique » dont la création d'un réseau de chaleur qui chauffera également les logements du presbytère et la mise en place sur la toiture de panneaux solaires. Les travaux dépendront des subventions accordées de l'état (aide - plan relance), la région et le département. L'objectif de cette opération est de toujours maîtriser le foncier et maintenir les effectifs de l'école. Le conseil étudie le recours à un emprunt pour cette opération avec comme condition que les recettes des loyers couvriront les échéances de l'emprunt. Après remboursement de l'emprunt, ces recettes pourront financer d'autres projets de la commune ou remplacer d'autres recettes, quelques fois revues à la baisse sans que la commune puisse les contrôler. Il est à noter par ailleurs que cette année nous soldons la majorité des emprunts.

---

### **CLIMATISATION DE LA SALLE DES FETES**

Ayant eu l'accord de subventions de la part du Conseil Départemental et de l'Etat, les travaux de climatisation de la salle des fêtes seront lancés, nous l'espérons cette année.

Reste à charge pour la commune après subvention :  
5000 €.



## **POINTS AGENTS COMMUNAUX**

Comme vous l'avez sûrement constaté, deux de nos agents (secrétaire de mairie et agent technique) sont absents, depuis septembre et mai. Nous leur souhaitons tout d'abord un bon rétablissement et qu'ils puissent revenir parmi nous dès que possible.

### **L'AGENT TECHNIQUE**

Pour l'agent technique, je remercie Kilian et Adam LEDEZ qui ont pris le relais pendant la période d'été, surtout en ce qui concerne les espaces verts. Le printemps arrive à nouveau et dans l'incertitude, le Conseil lance un recrutement :

**La commune recherche un homme ou une femme pour l'entretien des espaces verts et ayant des connaissances en électricité, plomberie, plâtrerie .... Il s'agit d'un contrat à durée déterminée pour 6 mois à temps plein. Merci d'envoyer votre candidature à la mairie.**

### **SECRETAIRE DE MAIRIE**

Concernant le poste de la secrétaire de mairie, je souhaite la bienvenue à Fleur MARRASSANT qui assure le relais aujourd'hui.

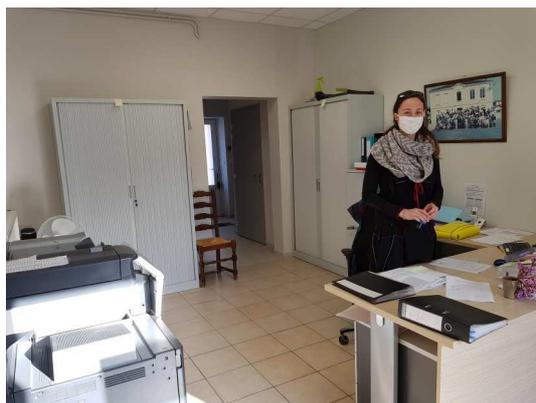
### **HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

**Compte tenu des disponibilités de notre nouvelle secrétaire de mairie temporaire, la mairie est ouverte:**

**lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 13h.**

**Vous y trouverez quelqu'un de compétent, disponible et serviable.**

Nous nous excusons pour l'interruption de l'accueil public pendant plusieurs semaines en fin d'année dernière - il fallait qu'on s'organise!



## **PROPOSITION DE TERRE DE REMBLAI GRATUITE**

Vous avez besoin de terre de remblai ?

La Sté ALLEZ et Cie, effectuant actuellement des travaux d'enfouissement de réseau sur la commune, se propose de vous en livrer.

Contactez la mairie si vous êtes intéressé.

---

## **PROBLÈMES DE VOISINAGE**

M. Le maire a reçu des plaintes téléphoniques concernant des fêtes privatives trop « sonores », des chiens trop bruyants, trop agressifs ainsi que d'autres en divagation.

Concernant les fêtes privatives, elles doivent être exceptionnelles en temps « normal » et sont déconseillées actuellement (COVID-19). D'autre part, prévenir ses voisins nous semble la moindre des choses.

En ce qui concerne les chiens errants, le propriétaire du chien, si connu, recevra, dans un premier temps, une lettre d'avertissement. En cas de récurrence, la commune fera appel à la fourrière. Les animaux mis en fourrière ne peuvent être rendus à leur maître qu'après paiement des frais relatifs à la capture de l'animal, à son transport, à son séjour et à sa garde (art. R. 211-4 du code rural).

Le problème des chiens bruyants relève de la gendarmerie de Toulence.

**Tous ces cas entrent dans le registre du civisme et du bien-vivre entre nous. La liberté des uns ne peut pas être cause de désagrément pour les autres. Un petit effort de chacun et le problème sera résolu.**

*Ce message n'est dirigé vers personne en particulier mais fait suite à nombreuses de plaintes au moins une à deux fois par semaine.*

---

### **POUR RAPPEL:**

*Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que Tondeuses, Perceuses, Raboteuses ou Scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :*

**Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30**

**Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

**Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

***Merci de bien vouloir veiller à votre bien-être et à celui de votre voisin !***

## AIDE À LA STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Chaque chatte errante que vous nourrissez dans votre jardin par compassion fera obligatoirement dans les semaines qui viennent une portée de chatons qu'elle ramènera au point de nourrissage.

Pour éviter la naissance de ces chatons que les associations et refuges saturés ne pourront probablement pas accueillir le moment venu, l'École du Chat Libre de Bordeaux peut vous aider à faire stériliser les chats errants que vous nourrissez.

**Même très sauvages**, ces chats peuvent être attrapés sans danger.

**Même gestante**, une chatte peut être opérée : n'attendez pas qu'elle ait mis bas !

**Contact stérilisation** : 06 82 00 91 41 ou [chatserrants.edc33@gmail.com](mailto:chatserrants.edc33@gmail.com) (une petite participation financière aux frais vétérinaires est demandée)

Permanences au local de l'association les mardis, jeudis et samedis (voir horaires sur le site internet) : 22 rue du 19 mars 1962, 33400 TALENCE.

[www.ecole-du-chat-bordeaux.com](http://www.ecole-du-chat-bordeaux.com)



**POUR RAPPEL:** En raison d'un nombre important de chats sauvages dans le village, la commune avait fait appel aux services de cette association en 2018.

## INSCRIPTIONS ECOLE

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez contacter la mairie de lieu de l'école et parallèlement prendre contact avec la directrice de l'école concernée:

St Andre du Bois (PS/MS/GS/CP) : Mairie : 05 56 76 40 48

Ecole : 05 56 76 44 33

Ste Foy la Longue (CE1/CE2): Mairie: 05 56 76 45 83

Ecole: 05 56 76 45 83

St Laurent du Bois (CM1/CM2): Mairie: 05 56 76 40 61

Ecole: 05 57 98 39 13

## **RECENSEMENT MILITAIRE**

***Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile.***

*Le recensement permet à l'administration :*

- *de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC),*
- *de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.*

*Il permet aussi l'inscription à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) soumis au contrôle de l'autorité publique ainsi que l'inscription à l'examen du permis de conduire.*

## **TELEPHONE D'URGENCE**

**(06.66.55.11.22)**

**L'usage de ce numéro de portable doit être réservé aux appels qui présentent un caractère d'urgence.**

*En raison de nombreux appels quasi quotidiens, souvent à des heures indues, certains d'entre eux ne sont plus traités de façon rapide et efficace comme nous le devons à nos concitoyens en tant que service public de proximité.*

Ce message n'est pas destiné à une ou deux personnes en particulier, mais reflète une situation répétitive d'appels à M. le Maire.

Merci de votre compréhension et de votre réflexion avant l'usage du portable d'urgence.

Mairie de St Laurent du Bois - Tel : 05 56 76 40 61

E.mail: [mairie.stlaurentdubois@orange.fr](mailto:mairie.stlaurentdubois@orange.fr)

[www.stlaurentdubois.fr](http://www.stlaurentdubois.fr)